

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 3 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances,
plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION le lot 3 « Charpente / Ossature Bois » pour un montant de **170 569.17 € HT** (204 683 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 21 Janvier 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant 1 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION consistant en l'ajout de plus-values de 9 385.23 € HT amenant le marché au prix de 179 954.40 € HT soit 215 945.28 € TTC ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION un avenant 2 pour ajout de plus-values comme suit :

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Cloisonnement provisoire OSB entre extension et existant :	423.00 € HT
-Ecran HPV , liteaunage + OSB 22 mm sur préau extension suite à modification Couverture zinc en étanchéité :	2 970 .00 € HT
-Fourniture et pose de 4 chevêtres pour sorties extracteurs préaux existants :	2 484.00 € HT
-Modification des 4 chevêtres suite à erreur d'implantation du bureau d'études :	1 404.00 € HT
Le montant total des devis de plus et/ou moins-value est de : 7 281 € HT	

Article 2 :

Le montant initial HT du marché / lot 3 avenant 1 est de : 179 954.40 € (215 945.28 € TTC)

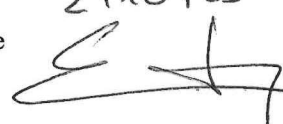
Le montant HT de l'avenant 1 / lot 3 est de : 7 281.00 € (8 737.20 €)

Nouveau montant du marché LOT 3 : **187 235.40 € (224 682.48 € TTC)**

Impact de la plus-value de l'avenant 2 par rapport au marché initial : 4.27 %

Impact des avenants 1 et 2 par rapport au marché initial : **9.77 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 2 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION tel qu'explicité ci-dessus.

Le

21/10/25


Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 7 - MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE****AVENANT 2**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1 ,

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION le lot 7 « Menuiseries extérieures / Serrurerie » pour un montant de 179 865.85 € HT (215 839.02 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ,

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant 1 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION considérant en j'ajout de plus-values de 3 570.47 € HT amenant le marché au prix de **183 436.32 € HT** soit 220 123.58 € TTC),

-Considérant le nécessité de signer avec l'entreprise ACTION BOIS CONSTRUCTION un avenant 2 pour ajout de plus-values comme suit :

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant 2 a pour objet : les plus ou moins-values suivantes :

-Fourniture et pose d'une protection tôle larmée sur quai de déchargement restaurant scolaire : 486.00 € HT

-Fourniture et pose d'un mât en acier galvanisé sur le pignon du réfectoire : 1 494.00 € HT

-Fourniture et pose d'un garde-corps complémentaire dans la cour de l'élémentaire : 684.34 € HT

Le montant total des devis de plus ou moins-values de l'avenant 2 est de : **2 664.34 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 7 avenant 1 est de : 183 436.32 € HT (220 123.58 € TTC)

Le montant HT de l'avenant 2 / lot 7 est de : 2 664.34 € HT (3 197.21 € TTC)

Nouveau montant du marché lot 7 : **186 100.66 € HT (223 320.79 € TTC)**

Impact de la plus-value de l'avenant 2 par rapport au marché initial : 1.48 %

Impact des avenants 1 et 2 par rapport au marché initial : **3.47 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 2 avec la société ACTION BOIS CONSTRUCTION tel qu'explicité ci-dessus.

Le

21/10/25


Le Maire, Gérard DEZIER

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 12 - ELECTRICITE - Courants forts et faibles****AVENANT 3**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise BRUNET le lot 12 « ELECTRICITE » pour un montant de 59 510 € HT (71 412 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 lui permettant de signer l'avenant 1 avec l'entreprise BRUNET (plus-value de 19 152 € HT) ;

-Vu la décision du Maire en date du 23 Juillet 2025 lui permettant de signer l'avenant 2 avec l'entreprise BRUNET (plus-value de 1084 € HT) ;

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise BRUNET un avenant 3 au lot 12 ;

DECIDE**Article 1 :**L'Avenant 3 a pour objet : les plus ou moins-values suivantes : :

-Suite au passage de la commission de sécurité il a été demandé par le SDIS d'ajouter

Un système visuel dans l'extension. Rajout de 2 luminaires salle Restaurant Scolaire : 576 €

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **576 € HT****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 12 est de : 59 510 € (71 412 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 1 / lot 12 est de : 78 662 € (94 394.40 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 2 / lot 12 est de : 79 746 € (95 695.20 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 3 / lot 12 est de : 80 332 € (96 386.40 € TTC)

Impact en plus-value de l'avenant 3 sur le lot 12 : + **0.97 %****Impact des trois avenants par rapport à l'avenant initial : + 34.97 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 3 avec la société BRUNET tel qu'explicité ci-dessus.

Le

14/10/2025



Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE**Charente****EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

OBJET : AGRANDISSEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DU PONTOUVRE**LOT 13 - PLOMBERIE - Chauffage/Ventilation/Plomberie****AVENANT 3**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Vu la décision du Maire en date du 8 avril 2024 notifiant à l'entreprise SNEE le lot 13 « PLOMBERIE » pour un montant de 394 674.29 € HT (473 609.15 € TTC) et autorisant le Maire à signer avec l'entreprise l'acte d'engagement correspondant ;

-Vu la décision du Maire en date du 15 Janvier 2025 consistant en un avenant 1 faisant évoluer le marché à 394 716.58 € HT (473 659.89 € TTC) soit une augmentation de 0.01% ,

-Vu la décision du Maire en date du 24 Juillet 2025 consistant en un avenant 2 faisant évoluer le marché à 400 292.60 € HT (480 351.12 € TTC) soit une augmentation de 1.41 % ,

-Considérant la nécessité de signer avec l'entreprise SNEE un avenant 3 au lot 13 ;

DECIDE**Article 1 :**

L'Avenant a pour objet les plus ou moins-values suivantes :

-Modification lavabo à rendre accessible aux élèves de très petite section (TPE) :	537.00 € HT
-Reprise d'une fuite du réseau de chaleur existant dans garage et remplacement du raccord :	384.00 € HT

Le montant total des devis de plus et/ou moins-values est de : **921 € HT (1 105.20 € TTC)****Article 2 :**

Le montant initial HT du marché / lot 13 est de : 394 674.29 € (71 412 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 1 / lot 13 est de : 394 716.58 € (473 659.89 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 2 / lot 13 est de : 400 292.60 € HT (480 351.12 € TTC)

Le montant HT avec l'avenant 3 / lot 13 est de : 401 213.60 € HT (481 456.32 € TTC)Impact en plus-value de l'avenant 3 sur le lot 13 : + **0.23 %****Impact en plus-value des avenants 1 , 2 et 3 sur le lot 13 : 1.66 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature De l'avenant 2 avec la société SNEE tel qu'explicité ci-dessus.

Le

20 octobre 2025

Le Maire, Gérard DEZIER

